

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marie-Lyne Thériault	Numéro de permis 2020081	Date d'inspection Le 11 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderie La P'tite Récré		Numéro de téléphone (506) 838-4938	
Adresse 10 rue Rita Smith Saint-Basile NB E7C 1J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	14 juin 2024	11 juin 2024
Commentaires : les médicaments ont été barrés sous-clée dans une armoire			

### Commentaires généraux

Inspection de renouvellement fait le 11 mai 2024.  
La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.  
Pour le renouvellement ne pas oublier de m'envoyer les assurances pour la garderie et pour la voiture.  
Un transfert électronique sera fait pour le paiement du renouvellement.  
M'envoyer aussi le guide du parents avec les modifications par rapport à l'orientation des enfants.  
Le plan d'amélioration de la qualité a été reçu lors de ma visite.

original signé par  
Geneviève Abud

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 juin 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Marie-Lyne Thériault

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 juin 2024

\_\_\_\_\_  
Date